

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 24 février 2022
Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, François Moiroud,	Marie-Christine Bailet, Didier Padey
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin,	Christian Cevoz Mami, Yves Argoud, Myriam Ferrari
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Frédéric Touhirat, André Bois, Christophe Veuillet, Marie-Lise Marchais	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Jean-François Hebrard, Claude Lesage, Daniel Tain

Excusés : Virginie Girod, Nicolas Verguet, Jean-Claude Paravy, Thomas Ilbert, Patrick Rouland, Pierre Duperchy

1- Délibérations

- **Budget** : voir documents en annexe 1
 - Vote des Comptes administratif et de gestion
 - Affectation du résultat

Budget Général :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 162 596,52€
- Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 85 040,35€
- Le résultat des restes à réaliser présente un déficit de 8 332,25€

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratif et de gestion, le Comité Syndical :

ADOpte le compte de gestion du budget général de Madame la Trésorière pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif y affèrent pour le même exercice.

VOTE le compte administratif 2021 du budget général présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Affectation des résultats de l'exercice 2021 :

Le Comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 162 596,52€
- un excédent d'investissement de 85 040,35€

Propose d'affecter les résultats comme suit :

- Report au 002 en recettes de fonctionnement : 162 596.52 €
- Report au 001 en recettes d'investissement : 85 040.35 €

Budget Principal	CA 2021
Recettes de fonctionnement	1 185 421,54
<i>dont reprise excédent 2020 (002)</i>	216 808,34
Dépenses de fonctionnement	1 022 825,02
<i>Reprise déficit 2020</i>	0
Résultat de fonctionnement 2021	162 596,52
Recettes d'investissement	182 266,63
<i>dont reprise excédent 2020 (001)</i>	117 447,91
Dépenses d'investissement	97 226,28
<i>dont reprise déficit 2020</i>	0
Résultat d'investissement 2021 sans RAR	85 040,35
<i>RAR 2021 - Recettes</i>	2 617,75
<i>RAR 2021 - Dépenses</i>	10 950,00
Résultat d'investissement 2021 avec RAR	76 708,10
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (hors RAR)	247 636,87
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (avec RAR)	239 304,62

Les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

➤ **Ressources humaines :**

- **Validation du formulaire d'entretien professionnel :** Le CDG73 a fourni un formulaire qui tient compte des métiers du SMAPS. Il sera utilisé pour les entretiens professionnels 2022
- **Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} mars 2022 :**
 - ⇒ Création d'un poste de rédacteur en catégorie B pour l'arrivée de la successeur(e) de Jennifer Bretton au poste d'assistant Smaps avec gestion Leader.
 - ⇒ Cette création entraîne la suppression du poste d'adjoint administratif catégorie C qui existait précédemment.
 - ⇒ Création d'un poste de rédacteur principal première classe pour l'arrivée de la successeur(e) de Maëlle Bourg au poste d'animateur Leader
 - ⇒ Cette création entraîne la suppression du poste d'attaché territorial catégorie A qui existait jusque-là.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
au 01/03/2022**

Filière	Cat	Grade	Emplois	Emplois permanents budgétaires				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT			Emplois vacants		
				9 TC	312 H	5 TNC	115 H	14 Tot P	426 Tot H	4 F		8 C	12 Tot
Administrative	A	Attaché principal		1	35	0	0	1	35	0	1	1	0
	A	Attaché principal	DGS	1	35	0	0	1	35	0	1	1	0
	A	Attaché		4	140	2	30,5	6	171	2	2	4	3
	A	Attaché	Chargée de mission AURA Entreprise	1	35	0	0	1	35	1	0	1	0
	A	Attaché	Chargé de mission tourisme	1	35	0	0	1	35	1	0	1	0
	A	Attaché	Cheffe de projet culture	1	35	0	0	1	35	0	1	1	0
	A	Attaché	Chargé de mission Avélo2 & Natura 2000	0	0	1	24,5	1	24,5	0	1	1	1
	A	Attaché	Ancien chargé de mission LEADER	1	35	0	0	1	35	0	0	0	1
	A	Attaché	Agent comptable/RH	0	0	1	6	1	6	0	0	0	1
	B	Rédacteur		2	70	0	0	2	70	0	2	2	2
B	Rédacteur	Chargé de mission Leader	1	35	0	0	1	35	0	1	1	1	
B	Rédacteur	Assistante de Direction	1	35	0	0	1	35	0	1	1	1	
Technique	A	Ingénieur Principal		1	31,5	0	0	1	31,5	0	1	1	0
	A	Ingénieur Principal	Chargée de mission SCOT	1	31,5	0	0	1	31,5	0	1	1	0
	B	Ingénieur		1	35	0	0	1	35	0	1	1	0
	B	Ingénieur	Chargé de mission TEPOS	1	35	0	0	1	35	0	1	1	0
	B	Technicien		0	0	1	28	1	28	0	1	1	0
B	Technicien	Chargé de mission SIG	0	0	1	28	1	28	0	1	1	0	
Culture	A	Attaché de conservation du patrimoine		0	0	2	56	2	56	2	0	2	0
	A	Attaché de conservation du patrimoine	Chargée de mission lecture	0	0	1	28	1	28	1	0	1	0
	A	Attaché de conservation du patrimoine	Chargée de mission lecture	0	0	1	28	1	28	1	0	1	0

Les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

➤ SPL Eco Mobilité :

1. Rapports de gestion 2019 et 2020

2019

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc-

- En application des dispositions des articles LI 524-5 et L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit se prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 02 novembre 2020 qui lui est soumis par les représentants de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.
- Par décision du 02 novembre 2020, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il a également approuvé l'activité de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au cours de sa première année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.
- Cette dernière, réunie le même jour, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 (activité de 6 mois) et les opérations traduites dans ces comptes.
- Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.
- Le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires de 11 au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de 659 695.17 € et un résultat net de 5 680.79 € affecté pour 284.04 € à la réserve légale, les 5 396.71 € restants étant affectés au poste « autres réserves ».

2020

- En application des dispositions des articles LI 524-5 et L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit se prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 28 juin 2021 qui lui est soumis par les représentants de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.
- Par décision du 28 juin 2021, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il a également approuvé

l'activité de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au cours de sa seconde année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

- Cette dernière, réunie le 20 septembre 2021, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.
- Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.
- Le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires de 11 au 31 décembre 2020, un chiffre d'affaires de 1 763 028 € et un résultat net de 179 714 € affecté pour 3 415.96 € à la réserve légale, les 176 298.09 € restants étant affectés au poste « autres réserves ».

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide cette délibération.

2. Accord cadre :

CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE MOBILITE DURABLE ASSUREES

PAR LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

ENTRE LE SYNDICAT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD ET L'AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT BLANC

Le dernier Conseil d'Administration du 13 décembre 2021 a adopté la convention cadre portant sur les conditions d'exécution techniques et tarifaires des prestations assurées par l'Agence Ecomobilité auprès de ses actionnaires. Toutefois, pour qu'elle soit exécutable, il convient que le Président du SMAPS la signe officiellement.

Voir projet ci-joint (Annexe 2)

- **Intégration de nouveaux adhérents : Modification du capital de la SPL AGENCE écomobilité SAVOIE Mont-Blanc**

La SPL est en charge de la promotion de l'écomobilité sur le territoire des collectivités territoriales qui sont ses actionnaires.

La SPL a le projet d'ouvrir son capital à de nouvelles collectivités territoriales, savoir :

- Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville
- Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons
- Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté de Communes de Fier et Usse
- Communauté de communes du Genevois

Cette ouverture de capital permettrait à la SPL de collaborer avec ces collectivités et ainsi de développer ses activités sur de nouveaux territoires.

L'entrée de ces nouvelles collectivités actionnaires serait réalisée par voie d'augmentation de capital, soit 740 actions nouvelles à souscrire par chacune des collectivités nouvellement actionnaires, soit une émission au total de 4.440 actions nouvelles.

Le Conseil d'administration a proposé à l'AGE de fixer ce prix d'émission à la valeur nominale, soit un (1) euro par action, sans prime d'émission. Le Conseil d'administration a justifié cette proposition par les éléments suivants : (i) les résultats de la SPL sur les exercices 2019 et 2020 ne peuvent pas être considérés, compte tenu de la durée abrégée de l'exercice 2019 et du contexte de crise sanitaire en ce qui concerne l'exercice 2020, comme réellement représentatifs et (ii) il existe un intérêt particulier pour la SPL à pouvoir effectivement accueillir ces nouvelles collectivités à son capital. *Voir projet de délibération ci-joint avec son annexe de répartition financière (Annexe 3)*

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide cette délibération.

2- Actualités

➤ **DOB** : Voir note ci-jointe (annexe 4)

En complément de la note fournie, voilà les prévisionnels pour le BP 2022 qui sont analogues aux BP des années précédentes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 266 645	1 281 110
Investissement	187 600	359 861
TOTAL	1 454 245	1 640 971

Avec des évolutions :

- Renfort sur Leader, recrutements pour la mise en œuvre de Natura 2000 et du programme d'actions Avelo2
- Mutualisations RH, payes, comptabilité et de l'accueil téléphonique avec la CCVG
- Poursuite des actions déjà en cours ou nouvellement lancées

➤ **Leader** : Périmètre du nouveau programme Leader - **2 scénarios sont d'actualité.**

Il faudra, le moment venu, procéder au choix. Des réunions techniques préalables sont organisées prochainement afin de connaître les intentions, enjeux, thématiques de chaque territoire concerné.

1- Regroupement des 2 PNR Bauges et Chartreuse avec les collectivités associées qui les entourent, dont l'Avant Pays Savoyard

2- Regroupement des territoires autour de la Via Rhona du Léman à Lyon.

La Région a donné ses consignes pour ces nouveaux territoires de **Gal LEADER (Groupe d'Action Locale)** qui doivent comprendre au minimum :

- 9 EPCI complets
- 2500 km²
- 200 000 habitants

L'enveloppe moyenne prévisionnelle d'un GAL varie de 5 à 7 millions d'euros

➤ **Habitat** : Orientations pour le plan d'action sur l'habitat

Dans cette perspective, le support présenté lors de la réunion du 1^{er} février à Yenne est consultable également sur le site du SMAPS.

En annexe le support complémentaire et récapitulatif sur l'OPAH, l'ingénierie d'accompagnement et la notion de guichet unique.

Un retour suite au tour de table en expression libre effectué à la fin de la réunion du 1^{er} février sera présenté en séance.

Le but de ce Comité sera de confirmer ou non la position déjà formulée au Bureau, qui consiste à poursuivre la construction du plan d'action sur les 2 volets complémentaires : OPAH et ingénierie.

Chaque volet devra ensuite être précisé en termes de cibles de population, de quantitatif, de dimensionnement et de budgétisation. La décision finale interviendra à un prochain Comité syndical (Mars ou Juin)

Il est précisé qu'un marché public sera lancé pour définir qui sera/seront les prestataires qui interviendra/dront pour mener à bien ces missions. Ce marché sera composé de 2 lots (OPAH et Ingénierie d'accompagnement)

3- Questions diverses

➤ **Informations sur les décisions prises en Bureau Syndical depuis le 9 décembre** : 13/01 et 10/02

Délibération prise au Bureau du 13/01

Schéma directeur cyclable

Le Président rappelle que le Schéma directeur cyclable de l'Avant Pays Savoyard, joint à la présente délibération, est l'aboutissement d'un long travail et le fruit de nombreuses réunions afin d'arriver à un projet partagé par les trois Communautés de communes membres du Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard. Ce Schéma directeur a déjà obtenu la validation de chaque EPCI. Il est mis à la signature des Présidents d'EPCI ce jour.

Délibérations prises au Bureau du 10/02

➤ Leader :

- **Dossier lecture numérique 2022** : Dépenses : 13800€ - Subvention leader sollicitée : 11 031.65 €

Pour des bibliothèques accessibles, connectées aux usagers, pour l'éducation aux médias et à l'information et pour développer des compétences sur la parentalité numérique

- **Révision de la fiche animation 2021** : pour tenir compte des dépenses réelles à hauteur de 48 968.81 €

Ce montant intègre les missions des agents en poste et des intervenants qui ont pris la relève suite au décès de P Beluze. E Fleuret et JM Guillot pour l'évaluation. P Perroud pour la partie Tourisme.

- **Avelo2 sur Leader** : sur la base du projet global déposé, la sollicitation Leader s'élève à 51 277 € pour un total de dépenses de 178 254.64 €

Cela correspond aux montants prévus pour les axes 1 (études et diagnostics) et 3 (communication et animation)

- **Avelo2 sur CTS** : sur la base du projet global déposé, la sollicitation au CTS s'élève à 23 000 € sur un total de 178 254.64 €. Cela correspond aux dépenses de l'axe 2 : service de location / prêt de Vélo VAE.

➤ Culture et lecture :

- Savoie Bib : sollicitation pour Ma bib en fête 2022 à hauteur de 2 000 €
- Délibération relative à la revente de matériel utilisé par En Avant Pays Le Livre

➤ TEPOS :

- **Sensibilisation et communication** : subvention Leader à hauteur de 40 000 € (80%)

La sensibilisation et la communication sont deux axes indispensables à une mobilisation large autour de la démarche Territoire à Energie Positive. Afin de communiquer massivement autour des différents dispositifs qui seront mis en place pour la transition énergétique et de sensibiliser les différents acteurs, il est décidé d'acter une demande de financement LEADER qui permettra notamment de financer les Eco-défis (commerçants & artisans), la sensibilisation aux enjeux environnementaux (Fresques du Climat) et aux solutions (formations éco-conduite par exemple), la communication autour de dispositifs existants et à venir (France Rénov', covoiturage, chaleur renouvelable...).

- **Convention ASDER**

L'ASDER accompagne les collectivités dans leurs démarches d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine public, ainsi que sur l'animation du SPPEH (sensibilisation autour de la rénovation du bâti privé). La convention 2021 (25 000 €, financement 77% dont participation interco pour le SPPEH), fait état d'une dizaine d'événements, de 180 personnes touchées, d'une centaine d'élèves sensibilisées et de plus d'une dizaine de communes accompagnées dans leurs projets (rénovation, changement chauffage...).

Suite à validation en comité de pilotage, il est décidé d'acter le conventionnement avec un budget similaire pour 2022 (24 000 €).

- **Cadastre solaire transformé en démarche photovoltaïque sur les bâtiments publics via intervention ASDER**

Suite au projet de Cadastre solaire, de nouvelles propositions ont été faites. Une a été retenue. Elle concerne une démarche photovoltaïque sur bâtiments publics en direct avec les Communes et EPCI (avec animation par un stagiaire de l'ASDER).

Coût : 3000 € pour la démarche avec 70 % de financement.

- **Information CRTE** : Prochain CoPil le 25 mars à 10h00 – Salle des fêtes de Verel-de-Montbel

- **Planning des prochaines réunions du Comité syndical** : 31 mars 2022 18h30 – 23 juin 2022

Le Président


Guy DUMOLLARD

ANNEXES

- ANNEXE 1 - COMPTE ADMINISTRATIF
- ANNEXE 2 - CONVENTION CADRE SPL RELATIVE AUX ACTIONS DE MOBILITE DURABLE
- ANNEXE 3 - PROJET DE DELIBERATION RELATIF A LA MODIFICATION DU CAPITAL DE LA SPL
AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC
- ANNEXE 4 – NOTE SUR LE DOB